



BULLETIN
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014

- N° 7



BULLETIN
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014

- N° 7

VILLE DE CAEN



CONSEIL MUNICIPAL

Aux termes des articles L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de CAEN est convoqué pour se réunir dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville (Salle des Gardes), le vendredi 20 juin 2014, à 12 heures 30.

A l'Hôtel de Ville, le 13 juin 2014

Le Maire
Joël BRUNEAU

Caen, le 3 JUIN 2014

Le Maire

Cher(e) Collègue,

Le Calvados est au nombre des départements pour lesquels les sénateurs seront renouvelés le 28 septembre prochain. Les sénateurs sont élus par les députés, les conseillers généraux, les conseillers régionaux et les délégués des conseils municipaux.

Le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014, paru au J.O. du 27 mai 2014, convoque les conseils municipaux le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués, leurs délégués supplémentaires et leurs délégués suppléants. Cette date ne peut être modifiée par le Maire. Le Code électoral dispose que les délégués ainsi élus sont avisés de leur élection dans les vingt-quatre heures par les soins du Maire. Il est donc indispensable que la réunion du conseil municipal se tienne en journée, comme ce fut d'ailleurs le cas en 2008, date des dernières élections sénatoriales pour le Calvados.

C'est pourquoi, je vous informe que le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira dans la salle des Gardes, à l'Hôtel de Ville, **VENDREDI 20 JUIN 2014 à 12H30 pour élire ses délégués.**

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 4 juin 2014 relatif à ces désignations, je vous transmets une copie dudit arrêté.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à cette réunion.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Joël BRUNEAU



DÉPARTEMENT (collectivité) :

14

ARRONDISSEMENT (subdivision) :

Effectif légal du conseil municipal :

55

Nombre de conseillers en exercice :

55

Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) à élire :

98

Nombre de suppléants à élire :

33

COMMUNE :

Caen

Communes de 1 000 habitants et plus

Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 13 heures 00 minutes, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de CAEN.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants) ¹ :

M. BRUNEAU Joël	Mme BARILLON Brigitte	Mme MAGUET Claudine	
Mme de LA PROVÔTÉ Sonia	M. PIMONT Pascal	Mme FERET Corinne	
Mme PRADAL-CHAZARENC Catherine	Mme BOURHIS Nathalie	M. BLANCHETIER Pascal	
M. JEANNENEZ Patrick	Mme CALMÉ-GUILLOU Stéphanie	M. VEVE Eric	
Mme FRANCOIS Amandine	Mme NOËL Mireille	Mme CHEHAB Samia	
M. LAILLER Philippe	Mme VILLECHALANE Corinne	Mme ROUSINAUD Julie	
Mme DORMOY Emmanuelle	M. ALLEAUME Christophe	M. L'ORPHELIN Rudy	
Mme DEBELLE Véronique	M. DUVAL Dominique		
M. JOYAU Nicolas	Mme FREYMUTH Emilie		
Mme SIMONNET Sophie	M. BERKOVICZ Grégory		
M. LE LAN Michel	Mme ZARAGOZA-NODET Patricia		
Mme VINCENT Martine	M. TAILLEBOSQ Morgan		
M. GROLLIER Gilles	M. MICHARD Patrice		
Mme GIRAULT Catherine	Mme ROCHFORT Emilie		
M. DURAND Bruno	Mme TRAVERT Josette		
M. GOUTTE Dominique	M. LE COUTOUR Xavier		
M. NICOLLE Patrick	Mme GOBERT Marie-Jeanne		

¹ Indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case. Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants (article LO 286-1 du code électoral). Dans les communes de 9 000 habitants et plus, ils sont remplacés par le premier candidat non encore proclamé conseiller de la liste sur laquelle ils se sont présentés pour l'élection du conseil municipal.

Absents ² : M. Gérard HURELLE, M. Aristide OLIVIER, Mme Joëlle LEBREULLY, Mme Véronique BOUTÉ, Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, M. Richard LECAPLAIN, M. Antoine AOUN, Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT, M. Marc MILLET, Mme Anne RAFFIN, M. Ludwig WILLAUME, M. Rudy NIEWIADOMSKI, M. Philippe DURON, M. Gilles DETERVILLE....

1. Mise en place du bureau électoral

M. Joël BRUNEAU, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

M. Pascal PIMONT. a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire (ou son remplaçant) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 41 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie .

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Josette TRAVERT, Mme Martine VINCENT, Mme Emilie ROCHEFORT, M. Nicolas JOYAU.....

2. Mode de scrutin

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire (ou son remplaçant) a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.

Le maire (ou son remplaçant) a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 98 délégués (ou délégués supplémentaires) et 33 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

² Préciser s'ils sont excusés, s'ils ont donné pouvoir et à qui (art. L. 289 du code électoral).

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal. En l'absence de quorum, le conseil municipal doit être convoqué le quatrième jour suivant la réunion initiale et peut alors délibérer sans condition de quorum (art. L. 2121-17 du CGCT).

⁴ Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants il est procédé à l'attribution de sièges de délégués et de suppléants, dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants et dans les communes de plus de 30 800 habitants, il est procédé à l'attribution de sièges de délégués supplémentaires et de suppléants. Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 3 listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal.

Lorsque le nombre de candidats est supérieur à deux cents, la liste complète des candidats de la liste a été affichée dans la salle de vote et les bulletins ne comportent que le nom de la liste et du candidat tête de liste (article R. 138 du code électoral).

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

4. Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0.....

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 55.....

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0.....

Nombre de suffrages exprimés [b -c] : 55.....

Les mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués (ou délégués supplémentaires) à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants

6. Observations et réclamations

6

NEANT

7. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20 juin 2014 , à14..... heures,
.....05..... minutes, en triple exemplaire⁷ a été, après lecture, signé par le maire
(ou son remplaçant), les
autres membres du bureau et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant), Le secrétaire,

Les deux conseillers municipaux les plus âgés, Les deux conseillers municipaux les plus jeunes,

⁷ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁷ Le premier exemplaire du procès-verbal doit être affiché aussitôt après sa clôture à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie. Le troisième exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au préfet ou au haut-commissaire.

COMMUNE : CAEN

annexe au procès-verbal de
l'élection des délégués des conseils
municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1... / 15...
annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) 2
Mme JOUENNE Nathalie	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. COUTURIER Vincent	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme BOUGLÉ, ÉPOUSE MOALIC Anne Sarah	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. COLLIN Michel,	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme VASSEUR Monique	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. VAUCLAIR Emmanuel	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme VERFAILLIE-CHAVAU, ÉPOUSE LAILLER Nathalie	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. GIRAULT Jean-Marie	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme LISCH- DESMARET Brigitte	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. ACHARD Fabien	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme AMOROS ÉPOUSE VERGELY Mathilde	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. BOVALIS Pierre-Nicolas	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme BRUNEAU- MALLET Catherine	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. CHAZARENC Alain	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme LEBREUILLY Marion	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. WIENIUKIEWIECZ Albin	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme VOILLOT ÉPOUSE BESSEZ Nicole	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. DEVY Frédéric	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme BRUNEAU DE LA SALLE – BROSSARD Sophie	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. GUÉTIN Grégoire	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme HUE ÉPOUSE MARTEL Danièle	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. ALLIOT Alain	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme SPADEA Monique	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. KERBOIT Serge	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme DEYSINE Sarah	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. CORNU Jean-Luc	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme CRONIER Virginie	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. FRANCOIS Guillaume	Liste d'union de majorité municipale.....	Supplémentaire.....

Fait à CAEN, le 20 JUIN 2014.....

Le maire (ou son remplaçant), Les membres du bureau, Le secrétaire,

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué suppléantaire ou d'un suppléant.



COMMUNE : CAEN

annexe au procès-verbal de
l'élection des délégués des conseils
municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°2.../ 1.5...

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) 2
Mme ROBERT Magali	Liste d'union de la majorité municipale.....	Supplémentaire.....
M. DESRAME Mathieu	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme HURELLE Alizée	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. AGNÉS Jean-Marie	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme LAHALLE Lynda	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. AUSSOURD Philippe	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme BRUNEAU Clara	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. BONVALLET Alexis	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme MILLET Aline	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. RAILLOT Maxime	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme FIERDEHAICHE Monique	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. LANGLAIS Jacques	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme ESSOME Christiane	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. DUNCOMBE Luc	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme GALLARD Anne-Florence	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. CONARD Patrick	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme HURELLE – SEVIN Laurence	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. PIMONT René	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme BAZIN-SAIDI Martine	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. LE COZ Arthur	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme MAUBOUSSIN (RINGUENET) Monique	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. SIDER Alain	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme FOUQUES Francine	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. LE BOT Olivier	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme HEUTTE Danielle	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. TRAVAINI Guy	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme LANGLAIS Francine	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. LE COUEDIC Yannick	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme REYROL Claude	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire

Fait à CAEN, le 20 JUIN 2014.....

Le maire (ou son remplaçant), Les membres du bureau, Le secrétaire,

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué suppléantaire ou d'un suppléant.



COMMUNE : CAEN

annexe au procès-verbal de
l'élection des délégués des conseils
municipaux et de leurs suppléants**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS
EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS****FEUILLE DE PROCLAMATION n° ...3... / 1.5...**

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) 2
M. BERNADA Alain	Liste d'union de la majorité municipale.....	Supplémentaire.....
Mme ESPAGNE-CHAUVAT Jacqueline	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. DANET Patrick	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme JANEAU, épouse BOLL Marie-Thérèse	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. CALME Bruno	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme HURELLE Clémentine	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. SIMONNET Stéphane	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme FOURQUEMAIN, ÉPOUSE COLLIN Annie	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. BRUNEAU DE LA SALLE Bertrand	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme BONVALLET – ANFRAY Caroline	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. LEBREUILLY Daniel	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme GOUTTE Héloïse	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. DE VLIÉGER Mathieu	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme LEDAIN, NÉE LOENS Vivianne	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. MERCIER Bernard	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme DURAND- BEHUE Nathalie	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. JACQUELINE Jean-Claude	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme PINGAULT Anne-Claire	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
M. GOGUILLON Mario-Christian	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme AUFFRET Annick	Liste d'union de la majorité municipale	Supplémentaire
Mme GOGUILLON-MIECH Josée	Liste	Suppléant.....
M. MICHEL Ludovic	Liste
Mme HENNIION, épouse DANET Marie-José	Liste
M. GUITTER François	Liste
Mme GUITTER-VENIARD Marie-France	Liste
M. PATOUREL Bernard	Liste
Mme ZARIFIAN Caroline	Liste
M. PRADAL Sébastien	Liste
Mme TRAVAINI-DIOU Simone	Liste

Fait à CAEN, le 20 JUIN 2014.....

Le maire (ou son remplaçant), Les membres du bureau, Le secrétaire,

[Signature]

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué suppléant ou d'un suppléant.



COMMUNE : CAEN

annexe au procès-verbal de
l'élection des délégués des conseils
municipaux et de leurs suppléants**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS
EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS****FEUILLE DE PROCLAMATION n°...4.../15...**

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) 2
M. MARTEAU François	Liste d'union de la majorité municipale.....	Suppléant
Mme JUHEL Marie-France	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
M. HAMEL Michel	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
Mme PREEL-POUPLARD Pascale	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
M. DAUXERRE Pierre-Eric	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
Mme CROCHET Sophie	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
M. CAPEL Christian	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
Mme DUFLOT Marie-Madeleine	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
M. NOE Dominique	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
Mme DUVAL Audrey	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
M. LICH Armand	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
Mme MENGIN Virginie	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
M. KANZA Théophile	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
Mme DE VALICOURT-NEDELLEC Anne-Sophie	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
M. DEBELLE Guillaume	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
Mme DEBELLE Chloé	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
M. BECK Jean-Bertrand	Liste d'union de la majorité municipale	Suppléant
M. LEROY Cédric	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
Mme SALLEY Lucie	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
M. GUILLOUF Jean-Claude	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
Mme DENIS Martine	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
M. FIX René	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
Mme THOUROUDE Francine	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
M. SOUBIEN Jeff	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
Mme FOUQUE Françoise	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
M. QUENTEL Mathieu	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
Mme ELIE Pascale	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
M. CARNET Pascal	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
Mme LAMENDOUR Nathalie	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire

Fait à CAEN, le 20 JUIN 2014.....

Le maire (ou son remplaçant), Les membres du bureau, Le secrétaire,

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.



COMMUNE : CAEN

Communes de 1 000 habitants et plus

annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 5... / 1...5...
annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) 2
M. LE VIGOUREUX Fabrice	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
Mme HUARD Valérie	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
M. LEFRANCOIS Guillaume	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
Mme BOURGEOIS Sandrine	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Supplémentaire
M. MACHE Mohamed	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Suppléant
Mme PAGNON Marie-Pierre	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Suppléant
M. BAGLIN Pierre	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Suppléant
Mme MERIAT Agnès	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Suppléant
M. MAUREY Didier	Liste progrès, développement et solidarité pour le Calvados	Suppléant
M. HERMILLY Julien	Liste Caen écologiste et citoyenne	Supplémentaire
Mme PRIGENT Catherine	Liste Caen écologiste et citoyenne	Supplémentaire
M. JAGU Denis	Liste Caen écologiste et citoyenne	Supplémentaire
Mme COIGNARD Cindy	Liste Caen écologiste et citoyenne	Supplémentaire
M. PAROT Jocelyn	Liste Caen écologiste et citoyenne	Supplémentaire
Mme DUMAINE Emilie	Liste Caen écologiste et citoyenne	Suppléant
M. GAROBY Francescu	Liste Caen écologiste et citoyenne	Suppléant
Mme DOSSOU Céline		Remplacante de M. DURON
M. ATCHRINI Kossi-Grahien		Remplacant de M. FENET
M. NEXANDEAU Louis		Remplacant de M. JEVE
M. BELLET Lilian		Remplacant de M. BOBERT
Mme BERTHOUX Christine		Remplacante de M. BERTHOUX
Mme NOEL-GUILLOUX Sophie		Remplacante de M. de LA PROUSTE

Fait à CAEN, le 20 JUIN 2014.....

Le maire (ou son remplaçant), Les membres du bureau, Le secrétaire,

[Signature]

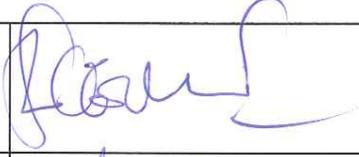
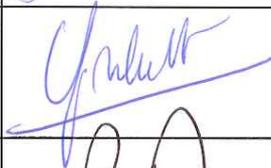
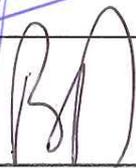
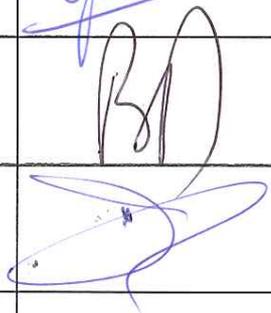
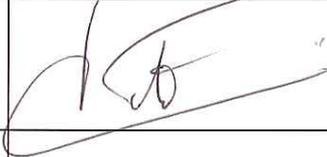
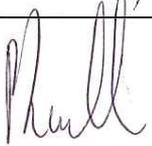
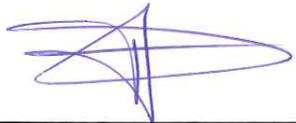
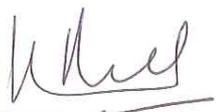
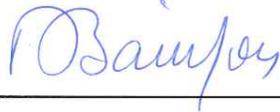
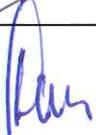
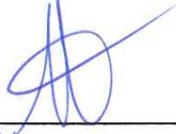
[Signature]

[Signature]

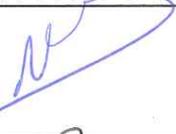
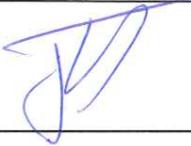
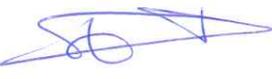
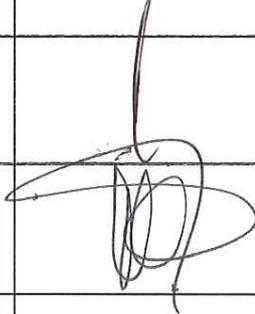
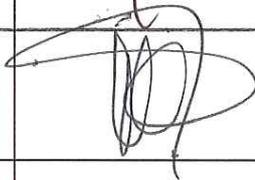
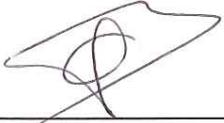
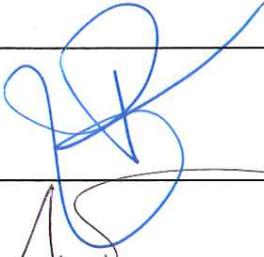
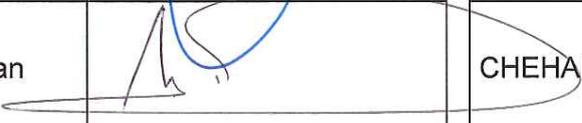
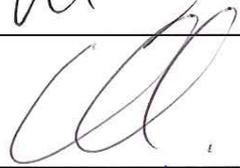
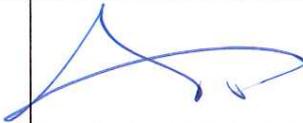


Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué suppléant ou d'un suppléant.

SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014

BRUNEAU Joël		GROLLIER Gilles	
de LA PROVÔTÉ Sonia		GIRAULT Catherine	
HURELLE Gérard	Excusé	DURAND Bruno	
PRADAL-CHAZARENC Catherine		GOUTTE Dominique	
JEANNENEZ Patrick		LEBREUILLY Joëlle	Excusée
FRANÇOIS Amandine		NICOLLE Patrick	
LAILLER Philippe		BOUTÉ Véronique	Excusée
DORMOY Emmanuelle		MORIN-MOUCHENOTTE Sylvie	Excusée
OLIVIER Aristide	Excusé	LECAPLAIN Richard	Excusé
DEBELLE Véronique		BARILLON Brigitte	
JOYAU Nicolas		AOUN Antoine	Excusé
SIMONNET Sophie		PIMONT Pascal	
LE LAN Michel		BOURHIS Nathalie	
VINCENT Martine		CALMÉ-GUILLOU Stéphanie	

SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014

NOËL Mireille		NIEWIADOMSKI Rudy	Excusé
VILLECHALANE Corinne		TRAVERT Josette	
ALLEAUME Christophe		DURON Philippe	Excusé
DUVAL Dominique		LE COUTOUR Xavier	
FROIDURE-LE PETIT Astrid	Excusée	GOBERT Marie-Jeanne	
FREYMUTH Emilie		MAGUET Claudine	
MILLET Marc	Excusé	DETERVILLE Gilles	Excusé
BERKOVICZ Grégory		FERET Corinne	
RAFFIN Anne	Excusée	BLANCHETIER Pascal	
ZARAGOZA-NODET Patricia		VÈVE Eric	
TAILLEBOSQ Morgan		CHEHAB Samia	
MICHARD Patrice		ROUSINAUD Julie	
WILLAUME Ludwig	Excusé	L'ORPHELIN Rudy	
ROCHEFORT Emilie	